

ARRETE MUNICIPAL
n° 2021 - 54

Réglementation de la circulation sur la route des Granges (VC 29)
Travaux de tranchées pour déploiement de la fibre optique SYANE

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise BENEDETTI GUELPA du 06 avril 2021 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Granges (VC 29) durant les travaux de tranchées pour déploiement de la fibre optique SYANE afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 12 avril au vendredi 07 mai 2021, la circulation sera **perturbée (alternat par feux tricolores)** sur la route des Granges(VC 29) durant les travaux de tranchées pour déploiement de la fibre optique SYANE.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise BENEDETTI GUELPA, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise BENEDETTI GUELPA (74190 PASSY) – dtict@benedetti-guelpa.fr

SALES, le 07 avril 2021

Jean-Luc FALGUERE,
Maire-Adjoint,

Responsable Voirie



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT, service technique – alexandre.nublat@mairie-sales.fr

